

CHARTRE

Site Web de l'OMLC Maurepas

1. OBJET

L' OMLC Maurepas met à disposition sur Internet un site web (omlc.maurepas.net). L'objet de ce site est d'améliorer la communication entre les Maurepasiens et les associations adhérentes à l'OMLC.

Les associations adhérentes à l'OMLC Maurepas peuvent publier sur ce site Web des informations les concernant.

Les internautes peuvent consulter les informations publiées.

La présente charte décrit les conditions d'utilisation du site web. Elle peut être modifiée à tout moment par l'OMLC Maurepas.

2. CONSULTATION

L'accès au site pour la simple consultation est libre et anonyme.

3. INSCRIPTION DES ASSOCIATIONS

L'inscription des associations se fait par courrier auprès du président de l'OMLC Maurepas, après lecture et acceptation de la présente charte. Seules les associations adhérentes à l'OMLC Maurepas peuvent s'inscrire.

Les associations inscrites figurent sur le site web dans la « Liste des associations », et y disposent d'une fiche de présentation.

Outre la consultation, les associations inscrites ont la possibilité de publier des informations sur le site, et notamment de :

- personnaliser leur fiche de présentation
- poster des messages dans les actualités
- poster des messages dans l'agenda

cette liste n'étant pas exhaustive et pouvant évoluer avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités au site web.

Toute association dispose du droit d'annuler son inscription, sur simple demande écrite auprès du président de l'OMLC Maurepas. Dans ce cas, toutes les informations la concernant sont effacées du site Web.

4. PUBLICATION

L'OMLC Maurepas n'assume aucune responsabilité éditoriale quant aux éléments publiés sur son site web par les associations inscrites.

Les associations sont directement responsables de leurs écrits comme de leurs images. Leur responsabilité pourra être engagée, notamment en cas de propos contraires à la loi, ou en cas de violation du droit d'auteur ou du droit à l'image.

4.1 RAPPEL DES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

Les propos diffamatoires, à caractère raciste ou homophobe, peuvent être punis pénalement.

Les associations publiant des photos ou un logo doivent en être les auteurs ou obtenir l'autorisation de l'auteur.

Les associations diffusant des photos doivent s'être assurées du respect des règles relatives au droit de l'image. L'association doit notamment obtenir l'autorisation écrite des personnes figurant sur une photographie avant de la publier sur Internet. Pour les mineurs, l'autorisation des deux parents est indispensable.

Les associations publiant le nom et/ou les coordonnées personnelles (adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail...) d'un contact doivent disposer de l'autorisation écrite de la personne.

4.2 PROTECTION DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Il est rappelé que les adresses e-mails ou les numéros de téléphone publiés sur Internet sont malheureusement souvent utilisés pour du démarchage ou du courrier non sollicité (spam).

L'OMLC Maurepas conseille de ne pas publier de telles informations sur Internet, et ne saurait être tenu pour responsable de toute utilisation par un tiers des informations publiées par les associations.

4.3 CONTENU

Les associations doivent respecter l'esprit du site associatif et local :

- Les publications ne concernant pas spécifiquement les Maurepasiens n'ont pas leur place sur le site.
- Les publications ne concernant pas spécifiquement l'association qui les publie n'ont pas leur place sur le site.

Les publications à caractère politique, polémique, ou mettant en cause un tiers, sont interdites.

Les publications doivent être publiées en langue française (éviter absolument le style télégraphique ou les abréviations, ne pas taper les textes en majuscules).

Il est recommandé de limiter la taille des images ainsi que leur nombre, afin de ne pas entraver la lecture des sujets pour les internautes ne disposant pas d'une connexion ADSL.

4.4 IDENTIFICATION DES AUTEURS DE MESSAGES

Les éditeurs de site Web étant tenus par la loi de conserver les données qui permettent l'identification de l'auteur de toute publication, un fichier de journalisation mémorise :

- La date et l'heure de chaque publication,
- L'adresse IP et l'identifiant de connexion de l'auteur de la publication.

Ces fichiers seront archivés automatiquement par le serveur de façon périodique. L'OMLC Maurepas est tenu de délivrer ces informations aux autorités judiciaires ou administratives qui en feraient la demande.

5 MODERATION

L'OMLC Maurepas est autorisé à modifier ou supprimer les publications qui ne seraient pas conformes à cette charte ou qui poseraient un problème légal. La modération n'est pas de la censure, mais un gage de sérieux et de qualité.

Est susceptible d'être modifiée :

- Toute publication peu claire, manifestement erronée, ou dont une partie n'est pas conforme à la charte du site.

Est susceptible d'être effacée sans préavis :

- Toute publication non conforme aux lois en vigueur,
- Toute publication non conforme à la charte du site.

En cas de récidive, l'inscription de l'association au site web de l'OMLC Maurepas pourra être annulée définitivement.

Ces quelques règles servent de base à la modération ; néanmoins, le contexte pourra intervenir dans la décision de supprimer ou de modifier une publication, et le modérateur n'a pas à motiver ses décisions.

6. ACCES AU SERVICE - SAUVEGARDE - DUREE

Le site web de l'OMLC Maurepas étant gratuit et géré bénévolement, l'OMLC Maurepas ne s'engage en aucune manière sur la disponibilité et la durée du service.

Notamment,

- Comme pour tout service sur Internet, l'accès au site web de l'OMLC Maurepas peut être rendu difficile, voire être interrompu pour diverses raisons (charge du réseau, problèmes techniques, ...),
- En cas de panne du serveur, les informations stockées peuvent être irrémédiablement perdues,
- Le site web de l'OMLC Maurepas peut être suspendu ou fermé sans préavis, pour quelque raison que ce soit.